



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20230405 -O2

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 15
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc NAYRAC

Date de la convocation : 02 mars 2023

**Présents : 15**

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE, PEIRANI Patrick à Loïc LAVERGNE-AZARD

**Absents dont excusés :**

AUBRUN Jeannine, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe.

**OBJET : Marché Travaux bassin d'écrêtement du Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS - consultation.**

Monsieur le président rappelle que dans le cadre du Programme PAPI 2012-2029, il était prévu la création d'un bassin de surinondation sur le ruisseau du Fontvieille sur la Commune de SAINT LAURENT LES TOURS avec un objectif de protection contre la crue trentennale, sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA. Sa réalisation est prévue pour 2023-2024.

La création de ce barrage en terre permettrait de stocker temporairement le volume d'eau de la crue du ruisseau de Fontvieille. La régulation s'effectuerait au moyen d'une buse munie d'un masque afin de restituer les écoulements à débit régulé permettant de protéger les secteurs urbanisés situés à l'aval jusqu'à la crue trentennale.

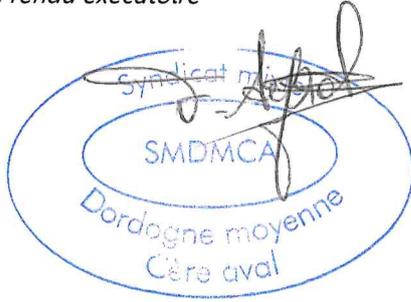
Monsieur le Président précise que pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de lancer une consultation pour ces travaux.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

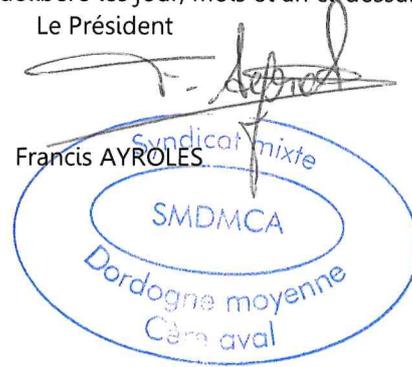
- l'autorise à lancer une consultation pour ces travaux de création du bassin d'écrêtement du Fontvieille
- lui donne tous pouvoirs pour signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Publié et notifié le 18/04/2023

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*